CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - E-Mail : cepso@socaf.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Sociétaires SOCAF

Septembre à décembre 2024

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.
LA WEBCAM ET LE MICRO SONT OBLIGATOIRES pour les formations en visioconférence.

N° DE SOCIÉTAIRE : ..... DÉNOMINATION SOCIALE : .....

N° DE SIRET : .....

REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) : .....

☎ TÉL : ..... 💻 E-mail : .....

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES							
Présentiel - Paris	F4	Panorama de la fiscalité immobilière	30 septembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-F5	La SCI et la SARL de famille	7 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	7 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	10 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	14 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	17 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	17 octobre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	F5	La SCI et la SARL de famille	21 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A31	NOUVEAU L'audit énergétique : enjeux et fonctionnement	21 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	23 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	24 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	24 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	30 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-F1	Les revenus fonciers	4 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	4 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	5 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	7 novembre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	12 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A28	Améliorer la visibilité de son agence sur internet	12 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	12 novembre	1 j.			x1 j. =

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES (suite)							
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	13 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-F4	Panorama de la fiscalité immobilière	18 novembre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	21 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	21 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	22 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	22 novembre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	28 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A29	Anticiper un contrôle de la DGCCRF	29 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-F5	La SCI et la SARL de famille	2 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	2 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	6 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	11 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	12 décembre	1 j.			x1 j. =
TRANSACTION							
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	30 septembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T23	La vente en viager : initiation	4 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection	15 octobre	1j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T4	Du mandat au compromis	21 octobre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	T5B	Booster les ventes	24 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T34	NOUVEAU Le statut d'agent commercial	25 octobre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	T8	L'avis de valeur	5 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T35	NOUVEAU Améliorer le suivi de vos estimations, de vos mandats et de vos acheteurs jusqu'à l'acte authentique	7 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : règlementation et obligations	8 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	19 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T6	La cession de fonds de commerce	25 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	3 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T32	La vente en viager : perfectionnement	9 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	10 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	12 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	13 décembre	1 j.			x1 j. =
SYNDIC							
Visioconférence	V-C18	Gestion des copropriétés neuves	8 octobre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	C6	Actualité de la copropriété	17 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C21	NOUVEAU Le rôle du syndic dans les contentieux privatifs	23 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C1	Gérer des immeubles en copropriété	14 et 19 novembre	2 j.			x2 j. =
Visioconférence	V-C20	La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	14 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	15 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	26 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C19	Suivi de chantiers, levées de réserves et garanties : ce qu'il faut savoir	27 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	3 et 10 décembre	2 j.			x2 j. =
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	4 décembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	5 décembre	1 j.			x1 j. =

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
GESTION							
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	30 septembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G24	Points de vigilance : les sources de contentieux en bail commercial	2 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	9 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	10 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	11 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	16 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	18 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	22 octobre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	5 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G1	Création et fonctionnement d'un service Gérance	13 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	20 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G25	NOUVEAU Bail d'habitation, de la sélection à l'entrée du locataire	27 novembre	1 j.			x1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	29 novembre	1 j.			x1 j. =
Présentiel - Paris	G10	Actualité des baux d'habitation	3 décembre	1 j.			x1 j. =

NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :

TARIFS	
Nombre total de jours	**Prix**
1 ou 2	**360 € TTC par journée** *(300 € HT par journée)*
3 ou 4	**324 € TTC par journée** *(270 € HT par journée)*
5 ou plus	**306 € TTC par journée** *(255 € HT par journée)*

Signature + cachet :

Nombre total de jours	
Prix par journée	x
TOTAL TTC À RÉGLER : **(Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSO)**	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

*** Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :**
CODE BIC : BREDFRPPXXX IBAN : FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE…). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Sauf accord exceptionnel du CEPSO, l'inscrivant ne pourra inscrire plus de 3 participants pour une même session de formation.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. Toute annulation peut entraîner une modification de la réduction accordée à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSO se réserve le droit de facturer 185€ HT à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Force majeure dûment reconnue : Toute annulation ou report pour force majeure doit être justifié. En cas d'absence de justificatif dans les 10 jours suivants la session de formation initialement prévue, la force majeure ne pourra pas être reconnue. Par conséquent, l'annulation ou le report pourra donner lieu à facturation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. Le report d'inscription est effectué sur une session présente sur le bulletin complété à l'inscription. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSO : Le CEPSO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Refus d'inscription : En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

Données personnelles : Le CEPSO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.